



HAL
open science

Haut-Karabagh : géopolitique d'un conflit sans fin

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Haut-Karabagh : géopolitique d'un conflit sans fin. *Géostratégiques*, 2013, 38, pp.35-74. halshs-00794575

HAL Id: halshs-00794575

<https://shs.hal.science/halshs-00794575v1>

Submitted on 26 Feb 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Recteur Gérard-François DUMONT

Professeur à l'Université Paris-Sorbonne; Président de la revue *Population & Avenir**; Vice-président de l'Académie de géopolitique de Paris; Administrateur de la société de géographie



HAUT-KARABAGH : GÉOPOLITIQUE D'UN CONFLIT SANS FIN

Le Sud-Caucase, ou Transcaucasie, est une région où la géographie diversifiée, combinée avec l'héritage de l'histoire, donne une population répartie selon des ethnies variées, attachées à des conceptions religieuses différentes.

Au sein de ce Sud-Caucase, les décisions géopolitiques des premières années de l'ère soviétique ont, contre la volonté de la majorité de ses habitants, affecté le Haut-Karabagh à la république socialiste soviétique d'Azerbaïdjan. Depuis, les tensions avec les autorités de Bakou n'ont pas cessé. À la fin des années 1980, elles ont pris une tournure violente qui en a fait un marqueur de la fin programmée d'une URSS non parvenue à créer l'homo sovieticus qui devait se substituer aux identités nationales. Ces violences ont débouché sur une guerre (1991-1994) perdue par l'Azerbaïdjan. Le cessez-le-feu qui a mis fin aux hostilités ne se transforme nullement en traité de paix. Dans ce contexte, la région du Haut-Karabakh, dont il convient d'abord de préciser les caractéristiques géographiques, se trouve triplement enclavée, situation que seule la fin du conflit pourrait lever. Mais une telle perspective est-elle probable?

***Nagorno-Karabagh: geopolitics of an endless conflict** - The South Caucasus or Transcaucasus, is a region where diversified geography combined with historical heritage, gives a population spread out in varied ethnic groups and attached to different religious concepts. At the heart of this South-Caucasus, the geopolitical decisions of the Soviet era's first years have, against the will of the majority of the inhabitants, consigned the Nagorno-Karabagh to the Soviet Socialist Republic of Azarbaïdjan. Since, tensions with Bakou authorities have not ceased. At the end of the '80s, things took a violent turn that has made of it a milestone in the programmed end of a USSR that hadn't succeeded in creating the homo sovieticus that was to be substituted for all nationalities and persuasions. The violence opened onto a war (1991-1994) lost by Azarbaïdjan. The cease-fire that put an end to hostilities is not at all transformable into a peace treaty. In this context, the Nagorno-Karabagh region, whose geographical characteristics it is convenient to specify first of all, finds itself thrice enclaved, a situation that can only end with the end of the conflict. But is this perspective at all probable?*

* www.population-demographie.org

ارتفاع كاراباخ: جيوسياسية صراع بلا نهاية، رئيس الجامعة جيرار فرانسوا دومون

القوقاز الجنوبي أو الترانسقوقاز منطقة أنتج فيها التنوع الجغرافي جنباً إلى جنب مع إرث التاريخ شعباً موزعاً حسب مجموعات عرقية مختلفة، متعلقة بمفاهيم دينية مختلفة. قامت القرارات الجيوسياسية للسنوات الأولى من الحقبة السوفيتية، في جنوب القوقاز و ضد رغبة غالبية سكانها بإلحاق ارتفاع كاراباخ إلى جمهورية أذربيجان الاشتراكية السوفيتية. ومنذ ذلك الحين، لم تنقطع التوترات مع سلطات باكو. بل في أواخر 1980، أخذت هذه التوترات منحى من العنف التي جعلت منها علامة النهاية المبرمجة للاتحاد السوفيتي الذي لم يتمكن من إنشاء إنسان العصر السوفيتي الذي كان لا بد من أن يحل محل الهويات الوطنية. أسفرت أعمال العنف هذه عن حرب (1991-1994) خسرتها أذربيجان ولم يتحول وقف إطلاق النار الذي أنهى القتال إلى معاهدة سلام. وفي هذا السياق، منطقة ارتفاع كاراباخ، التي ينبغي أولاً أن تحدد معالمها الجغرافية، تتواجد في وضع محصور من ثلاثة جوانب، و لا يمكن رفع هذه الوضعية إلا بإنهاء الصراع. ولكن هل يمكن توقع مثل هذا الأفق؟

Le Sud-Caucase, ou Transcaucasie, est une région où la géographie diversifiée, combinée avec l'héritage de l'histoire, donne une population répartie selon des ethnies variées, attachées à des conceptions religieuses différentes. Au sein de ce Sud-Caucase, les décisions géopolitiques des premières années de l'ère soviétique ont, contre la volonté de la majorité de ses habitants, affecté le Haut-Karabagh à la république socialiste soviétique d'Azerbaïdjan. Depuis, les tensions avec les autorités de Bakou n'ont pas cessé. À la fin des années 1980, elles ont pris une tournure violente qui en a fait un marqueur de la fin programmée d'une URSS non parvenue à créer l'*homo sovieticus* qui devait se substituer aux identités nationales. Ces violences ont débouché sur une guerre (1991-1994) perdue par l'Azerbaïdjan. Le cessez-le-feu qui a mis fin aux hostilités ne se transforme nullement en traité de paix. Dans ce contexte, la région du Haut-Karabakh, dont il convient d'abord de préciser les caractéristiques géographiques, se trouve triplement enclavée, situation que seule la fin du conflit pourrait lever. Mais une telle perspective est-elle probable ?

« Nous sommes nos montagnes »

La Haut-Karabagh pose d'abord la question de sa dénomination. En effet, selon les écrits, le nom de cette région est Nagorno-Karabagh, Haut-Karabagh ou Artsakh. En réalité, l'appellation Nagorno-Karabagh est celle qui prévalait du temps de l'URSS, « nagorno » voulant dire montagneux. La déclaration d'indépendance du Haut-Karabagh du 2 septembre 1991, qui se veut conforme aux lois soviétiques d'alors, utilise d'ailleurs cette dénomination puisqu'elle est prononcée alors que l'URSS, qui va être dissoute le 31 décembre 1991, existe encore. La dénomination « Artsakh » fait référence à une province, la dixième dit-on, de la période où existait

un royaume d'Arménie. Aujourd'hui, la dénomination la plus courante, Haut-Karabagh, se réfère évidemment au caractère montagneux de cette région. Ce caractère est symbolisé, depuis la fin des années 1960, par une sculpture intitulée « Nous sommes nos montagnes »¹, très souvent reproduite au Haut-Karabagh car censée illustrer « l'indomptable esprit local ». Réalisée en 1967, cette sculpture, œuvre de l'arménien Sarkis Baghdassarian, est située sur une butte, à proximité de la route, à 1 km au nord-est de Stepanakert, la capitale du Haut-Karabagh. Elle représente les bustes de deux paysans aux visages stylisés, un homme barbu et une femme, Papik et Dadik (« grand-père » et « grand-mère »), aux coiffes traditionnelles pouvant rappeler les deux sommets de l'Ararat². La bouche de la femme est masquée par un foulard, selon la tradition locale, et les deux bustes semblent appuyés l'un contre l'épaule de l'autre. La sculpture est posée directement sur le sol, donc non sur un piédestal. Lorsque les représentants soviétiques de Bakou sont venus à Stepanakert pour l'inauguration, en 1968, ils demandèrent : « Ces personnages n'ont-ils pas de jambes ? » L'artiste a répondu : « Mais si, et elles sont profondément enracinées dans leur terre. »

Photo 1. La sculpture symbolisant le Haut-Karabagh « Nous sommes nos montagnes » utilisée par une publicité © Photo Gérard-François Dumont.



1. Les photos illustrant cet article ont été prises en juin 2007. Mais leur valeur illustrative est toujours d'actualité.

2. Mouradian, Claire, *De Staline à Gorbatchev : histoire d'une république soviétique, l'Arménie*, Paris, Ramsay, 1979.

Photo 2. La sculpture symbolisant le Haut-Karabagh « Nous sommes nos montagnes » reproduite sur un tapis © Photo Gérard-François Dumont.



D'une superficie de 4 400 km², soit l'équivalent d'un département français, le Haut-Karabagh se situe dans le Sud-Est du Caucase mineur. Son paysage montagneux, avec une altitude moyenne de 1 100 mètres au-dessus du niveau de la mer, contient ses plus hauts sommets au nord, soit le Gomchassar (3 724 m), le Mrav (3 343 m), le pic des Quarante Filles (Karrassoun Aghtchikner, 2 828 m) et le pic de Dizapaït (2 480 m). Les montagnes, qui représentent plus de 36% du territoire, sont en majeure partie couvertes de forêts. La roche nue apparaît uniquement dans les régions de hauts plateaux montagneux qui, comme tous les hauts plateaux d'Arménie, ont une activité sismique.

Les diverses rivières du Haut-Karabagh, au débit rapide, ont creusé de profonds canyons et des vallées pittoresques ; grâce à des barrages, elles procurent au pays de l'énergie hydraulique. Le Haut-Karabagh dispose de ressources, dont divers matériaux de construction comme le marbre et le calcaire marbré, le granite, le basalte, le tuf, le calcaire ou de l'argile de bonne qualité. Son sous-sol recèle notamment du zinc, du plomb, du cuivre, de l'or et du charbon. La région dispose de plusieurs sources d'eau minérale riches en fer, employées à des fins thérapeutiques.

Sous l'effet des conflits et des tensions du Sud-Caucase, le Haut-Karabagh se trouve dans une situation géopolitique caractérisée par un triple enclavement. D'abord, les choix soviétiques ont eu pour effet de l'enclaver dans l'Azerbaïdjan. Ensuite, ses échanges avec l'Arménie sont particulièrement difficiles pour des raisons à la fois géographiques et géopolitiques. Enfin, l'enclavement de cette région se trouve accentué par les réalités géopolitiques du Sud-Caucase.

L'héritage de l'enclavement soviétique dans l'Azerbaïdjan

Soucieuse d'avoir des ouvertures méridionales et d'accroître sa présence sur la Caspienne, la Russie, au cours du XIX^e siècle, parvient à conquérir la région d'Erevan en 1828 et contraint l'Iran à lui céder ses provinces septentrionales par les traités de 1813 et 1828, tandis que la Géorgie est déjà annexée à la Russie depuis 1801. Un siècle plus tard, en août 1914, les territoires de Transcaucasie se trouvent en quelque sorte entre le marteau russe et l'enclume ottomane. En 1915, le génocide arménien³ commis par le gouvernement « jeune turc » nourrit des tensions entre les ethnies arménienne et azérie, celle-ci étant considérée par celle-là comme une alliée des Turcs.

Puis la fin de la Russie tsariste voit le départ des troupes de Moscou, ce qui crée une absence de pouvoir. Dans ce contexte, le 22 avril 1918, une république fédérative transcaucasienne déclare son indépendance. Elle est censée, comme son nom l'indique, fédérer tous les peuples du Caucase, soit dix-huit ethnies différentes. Mais des désaccords sur les territoires de souveraineté des différentes entités fédérées s'inscrivant dans cette fédération entraînent notamment des affrontements entre les trois principales ethnies du Sud-Caucase : les Arméniens, les Azéris et les Géorgiens. La fédération éclate rapidement et, en mai 1918, trois républiques, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie, proclament leur indépendance tandis que la question des frontières nourrit des conflits entre elles et avec la Turquie. L'Arménie, de son côté, voit une partie de ses revendications territoriales reconnue par le traité de Sèvres signé par l'Empire ottoman défait et les alliés victorieux le 10 août 1920. Ce traité octroie à la République d'Arménie des territoires situés à l'est de l'actuelle Turquie. Toutefois, l'espoir arménien doit vite s'envoler. Le mouvement national turc dirigé par Mustapha Kemal rejette le traité de Sèvres, rejet conforté par ses victoires militaires. Dans ce contexte, les autorités d'Arménie doivent accepter, en décembre 1920, la création d'une république socialiste soviétique d'Arménie sur

3. Racine, Jean-Baptiste, *Le génocide des Arméniens. Origine et permanence du crime contre l'humanité*, Dalloz, Paris, 2006.

un territoire réduit en échange d'une protection face aux Turcs. Le Sud-Caucase, sauf les territoires que Moscou reconnaît turcs en vertu des traités d'Alexandropol (2 décembre 1920) et de Kars (13 octobre 1921), entre dans une *pax sovietica* puisque, parallèlement, l'Azerbaïdjan se laisse soviétiser dès l'entrée de l'armée rouge, Moscou tenant à contrôler Bakou pour exploiter le pétrole de la Caspienne et limiter la puissance iranienne.

Mais cette *pax sovietica* se révèle rapidement défavorable aux Arméniens. Certes, dans un premier temps, Moscou compte affecter le territoire du Haut-Karabakh, très majoritairement composé d'Arméniens et marqué par l'histoire arménienne depuis plusieurs millénaires, à la république socialiste soviétique d'Arménie. Puis, le 5 juillet 1921, le Bureau caucasien du Parti communiste soviétique, sous la supervision de Staline, alors commissaire du peuple pour les nationalités, décide d'inclure la province du Haut-Karabakh dans le territoire administratif de l'Azerbaïdjan. Cette décision est confirmée en 1923 avec l'incorporation de l'oblast autonome du Haut-Karabagh à la république socialiste soviétique d'Azerbaïdjan. Pendant les décennies de l'ère soviétique, les relations entre Bakou et son oblast du Haut-Karabagh restent tendues mais, jusqu'en 1988, Moscou parvient à maintenir l'ordre dans sa « prison des peuples », quitte à recourir à des méthodes répressives étouffant la revendication permanente du Haut-Karabagh souhaitant être rattaché à la république socialiste soviétique d'Arménie.

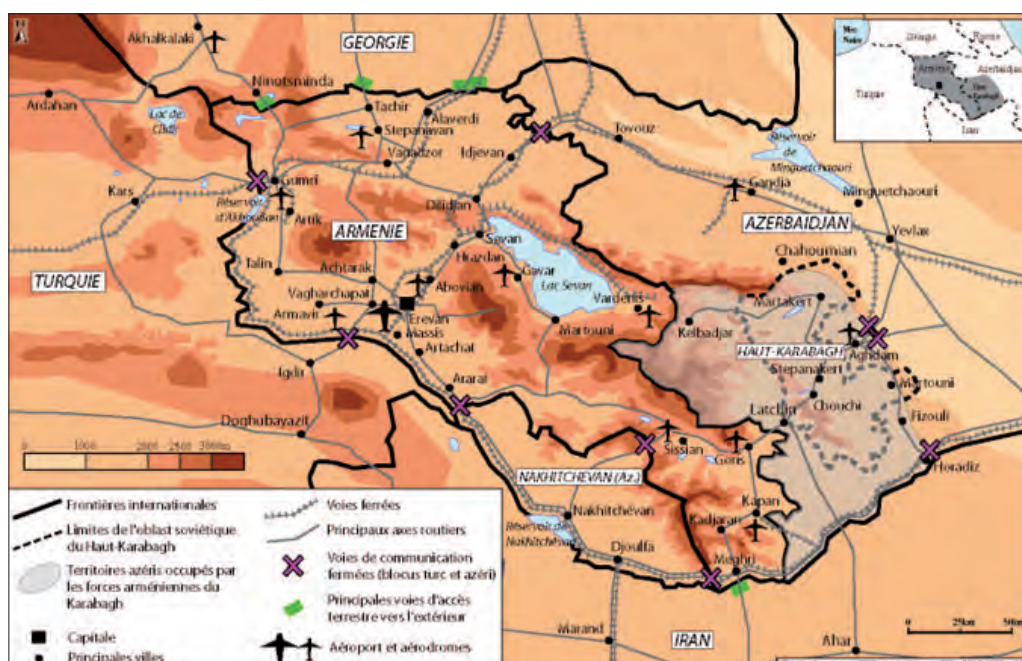
En 1988, lorsque les tensions ethniques prennent de l'ampleur après les pogroms contre les Arméniens dans la ville Azerbaïdjanaise de Soumgaït, des flots de réfugiés arméniens affluent vers la capitale Bakou, où ils se croient protégés, comme vers le Haut-Karabagh et l'Arménie. L'académicien Sakharov déclare : « Aucune demi-mesure, aucun discours sur l'amitié entre les peuples ne peut calmer la population arménienne. Si quelqu'un en doutait encore avant Soumgaït, après cette tragédie, plus personne n'a le droit moral d'insister sur le maintien du Haut-Karabakh sous juridiction territoriale de l'Azerbaïdjan »⁴. Mais Moscou ne veut pas créer un précédent et maintient la décision de 1921. Et, malgré l'envoi de troupes pour mater les Arméniens du Haut-Karabagh, Moscou ne parvient plus à maintenir sa main de fer. Cela occasionne un conflit ouvert, engendrant au Haut-Karabagh en 1991 une véritable guerre gagnée par les Arméniens et arrêtée en 1994 par un cessez-le-feu sur une ligne qui empêche toute relation entre l'Azerbaïdjan et le Haut-Karabagh, dont la quasi-totalité des limites géographiques administratives soviétiques est partagée

4. Kahn, Michèle, « Le Haut-Karabakh au cœur du nouvel État », *Le Courrier des pays de l'Est*, n° 1067, 2008/3.

avec l'Azerbaïdjan. Il en résulte que le Haut-Karabagh se présente comme un territoire enclavé dans un Azerbaïdjan avec lequel tout échange est rendu impossible par le conflit. La ligne de cessez-le-feu, longue de plus de 250 km, est militarisée des deux côtés. Par exemple, du côté du Haut-Karabagh, cette ligne de front est parsemée tantôt de casemates défensives, tantôt de blockhaus d'observation. Et, de façon générale, dans tout le Haut-Karabagh, à l'intérieur des villes et des villages, les casernes d'autodéfense sont le lieu de vie des appelés placés sous les ordres de gradés ou d'instructeurs professionnels.

Ce premier enclavement du Haut-Karabagh dans l'Azerbaïdjan est complété par un autre dans l'ensemble arménien, c'est-à-dire dans l'ensemble des principales populations arméniennes habitant le Sud-Caucase, en excluant la Géorgie qui compte de son côté une importante population arménienne d'environ 250 000 personnes.

Carte du Haut-Karabagh et de l'Arménie dans le Sud-Caucase



Calendrier géopolitique du Haut-Karabagh

24 avril 1915 : 650 intellectuels et notables arméniens de Constantinople sont arrêtés, puis déportés et assassinés.

Photo 3. Une ligne de cessez-le-feu toujours dangereuse entre l'Azerbaïdjan et le Haut-Karabakh © Photo Gérard-François Dumont



1915-1920 : génocide des Arméniens perpétré par le gouvernement jeune-turc : 1 500 000 victimes.

22 avril 1918 : après le retrait de l'Armée tsariste du Caucase du Sud, déclaration d'indépendance de la République fédérative de transcaucasienne ; elle se trouve dissoute après trois mois d'existence.

Mai 1918 : l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie proclament leur indépendance. Ces républiques indépendantes vont durer jusqu'en 1920. Le Haut-Karabagh ne fait pas partie du territoire de la République d'Azerbaïdjan.

1918-1920 : conflit entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie pour le contrôle des provinces de Karabagh, du Nakhitchevan et de Zanguezur.

10 août 1920 : traité de Sèvres signé au musée de la céramique et stipulant dans son article 89 que la frontière arméno-turque doit être délimitée après arbitrage du président américain Woodrow Wilson (environ 120 000 km² entre les frontières orientales et occidentales).

23 septembre 1920 : déclenchement d'une attaque des Turcs kémalistes contre l'Arménie.

2 décembre 1920 : les Arméniens signent avec les bolcheviks un traité par lequel la République d'Arménie devient une république socialiste soviétique, gage de sa protection face aux turcs. Cette république va durer jusqu'en 1991.

Avril 1920 : l'armée rouge pénètre sans résistance à Bakou et le pouvoir soviétique y est proclamé.

18 février 1921 : En Arménie, la population se soulève contre le pouvoir bolchevik. Moscou envoie l'armée rouge qui s'empare d'Erevan le 2 avril.

13 octobre 1921 : traité de Kars signé entre la Turquie kémaliste et l'Union soviétique, qui délimite leurs frontières communes.

5 juillet 1921 : le Bureau caucasien du Comité central du parti communiste bolchevik, sous la supervision de Staline, alors commissaire du peuple pour les nationalités, décide d'inclure la province du Haut-Karabakh dans le territoire administratif de l'Azerbaïdjan.

1923 : l'oblast autonome du Haut-Karabagh est incorporé à la république socialiste soviétique d'Azerbaïdjan.

1923-1988 : Les autorités de la région autonome du Haut-Karabagh ne cessent de réclamer leur rattachement à l'Arménie.

24 octobre 1947 : l'Urss réclame officiellement à la tribune de l'Onu la restitution par la Turquie de Kars et d'Ardahan.

1987 : des dizaines de milliers de personnes investissent les rues du Haut-Karabakh et signent une pétition exigeant la réunification du Haut-Karabagh avec l'Arménie.

20 février 1988 : La *glasnost*, ou « ouverture », permet aux citoyens d'exprimer leurs doléances vis-à-vis du système soviétique et de ses dirigeants. Sur ce principe, les dirigeants du Soviet (Parlement) régional du Karabagh votent en faveur du rattachement de la région autonome à l'Arménie.

26 février 1988 : manifestation géante à Erevan demandant le rattachement du Haut-Karabagh à l'Arménie.

Nuit du 27 au 28 février 1988 : pogrom anti-arménien à Sumgaït, centre industriel au nord-ouest de Bakou, perpétré par des Azéris : au moins des dizaines de morts ; les coupables ne sont nullement condamnés.

19 mars 1988 : un groupe d'intellectuels crée en Arménie le comité Karabagh qui devient rapidement le porte-parole des aspirations de la population à la démocratisation et à la souveraineté nationale.

15 juin 1988 : le Soviet suprême d'Arménie adopte, à son tour, une résolution demandant le rattachement du Haut-Karabagh à la République socialiste soviétique d'Arménie.

17 juin 1988 : le parlement d'Azerbaïdjan s'oppose au rattachement à l'Arménie de la région du Haut-Karabagh.

12 juillet 1988 : les députés arméniens de la région autonome du Haut-Karabagh proclament le rattachement de leur région à l'Arménie. Moscou envoie des troupes soviétiques à Stepanakert et interdit tout rassemblement.

1988 : développement du conflit inter-ethnique : des dizaines de milliers d'Arméniens d'Azerbaïdjan se réfugient en Arménie, d'autres à Bakou, et des dizaines de milliers d'Azéris d'Arménie se réfugient en Azerbaïdjan.

12 janvier 1989 : Moscou place le Haut-Karabagh sous sa juridiction (jusqu'au 28 novembre 1989).

12-20 janvier 1990 : pogrom arménien à Bakou, dont de nombreux habitants sont arméniens et où sont réfugiés depuis 1988 de nombreux arméniens d'Azerbaïdjan : au moins des dizaines de morts.

19 août 1991 : tentative de coup d'État à Moscou.

29 août 1991 : Déclaration du parlement de l'Azerbaïdjan rétablissant l'indépendance étatique, ce qui signifie la sortie de l'Urss. L'Azerbaïdjan se présente comme successeur de la république d'Azerbaïdjan de 1918-1920.

2 septembre 1991 : déclaration d'indépendance du Haut-Karabagh dans le cadre de l'Urss. L'Azerbaïdjan **déclenche des opérations militaires. Le conflit inter-ethnique se transforme en guerre.**

21 septembre 1991 : référendum votant l'indépendance de l'Arménie.

26 novembre 1991 : le Soviet suprême d'Azerbaïdjan adopte une résolution sur la dissolution de la Région autonome du Haut-Karabagh, ses districts et localités étant renommés et incorporés dans différentes régions d'Azerbaïdjan.

10 décembre 1991 : référendum au Haut-Karabagh en faveur de l'indépendance de la République du Haut-Karabagh avec 99,89 % de oui, les Azéris ayant

boycotté les référendum. Ainsi, le Haut-Karabagh ne quitte pas seulement l'Azerbaïdjan, mais aussi l'URSS.

28 décembre 1991 : élections législatives au Haut-Karabagh.

26 décembre 1991 : l'URSS cesse officiellement d'exister.

6 janvier 1992 : adoption de la Déclaration d'indépendance nationale de la République du Haut-Karabagh.

février 1992 : prise par les Arméniens de l'aéroport de Stepanakert, qui était l'un des principaux postes de tir d'où la capitale du Haut-Karabagh, Stepanakert, était pilonnée par les unités azerbaïdjanaises.

24 mars 1992 : création du Groupe de Minsk par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), devenue ensuite l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) afin d'encourager la recherche d'une résolution pacifique et négociée entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan du conflit les opposant sur le Haut-Karabagh.

9 mai 1992 : prise par les Arméniens de la citadelle et de la ville de Chouchi.

15 mai 1992 : l'Arménie signe le Traité de sécurité collective de la CEI (communauté des États indépendants), contenant une clause d'assistance automatique en cas d'agression à l'encontre d'un des États parties.

18 mai 1992 : offensive réussie des troupes arméniennes pour prendre le contrôle de l'étroit corridor de Latchine reliant l'Arménie au Haut-Karabagh et rendre possible le ravitaillement du Haut-Karabagh.

30 septembre 1992 : Erevan conclut avec Moscou un accord sur le maintien de gardes-frontières russes en Arménie.

avril 1993 : les forces arméniennes avancent avec succès au-delà du Haut-Karabagh sur le territoire de l'Azerbaïdjan, améliorant la profondeur stratégique du Haut-Karabagh.

30 avril 1993 : 1^{er} résolution 822 du Conseil de Sécurité de l'ONU réaffirmant l'intégrité territoriale des États de la région.

29 juin 1993 : 2^e résolution 853 du Conseil de Sécurité de l'ONU.

14 octobre 1993 : 3^e résolution 874 du Conseil de Sécurité de l'ONU, rappelant les mêmes points que les précédents, mais reconnaissant le Haut-Karabagh en tant que partie au conflit.

12 novembre 1993 : 4^e résolution 884 du Conseil de Sécurité de l'ONU.

16 mai 1994 : cessez-le-feu signé à Moscou entre les dirigeants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Karabagh et de la Russie.

Décembre 1994 : un régime de gouvernement présidentiel est adopté par le parlement de la République du Haut-Karabagh.

Décembre 1994 : premières élections présidentielles au Haut-Karabagh : **Robert Kotcharian élu.**

16 mars 1995 : selon un accord signé pour une durée de 25 ans, les responsables arméniens et russes conviennent du stationnement de la 102^e base militaire russe dans la ville arménienne de Gumri⁵.

30 avril 1995 : élections législatives au Haut-Karabagh.

22 août 1997 : le « traité d'amitié, de coopération et d'entraide » entre l'Arménie et la Russie permet aux deux pays d'utiliser les installations militaires de l'autre en cas d'agression extérieure pour 25 ans.

Septembre 1997 : deuxièmes élections présidentielles au Haut-Karabagh : **Arkadi Ghoukassian élu.**

3 février 1998 : le Président de la république de l'Arménie, Levon Ter-Pétrossian, considéré comme cédant aux pressions des États-Unis (qui soutiennent la Turquie et l'Azerbaïdjan) sur le Haut-Karabagh, doit démissionner après un désaccord avec le premier ministre Robert Kotcharian et le ministre de la défense.

18 juin 2000 : élections législatives au Haut-Karabagh.

Avril 2001 : Après les accords sur le Haut-Karabagh, conclus à Paris par les présidents arménien (Robert Kotcharian) et azerbaïdjanais (Heidar Aliev), un plan de règlement est adopté à Key West sous l'égide des États-Unis (Colin Powell, secrétaire d'État). Mais ce plan est rejeté par Heidar Aliev dès son retour à Bakou.

28 janvier 2002 ; création d'une force bilatérale de sécurité commune entre l'Arménie et la Russie.

août 2002 : troisièmes élections présidentielles au Haut-Karabagh : Arkadi Ghoukassian réélu.

5. Jafalian, Annie, « Appels d'influence dans le Caucase du Sud : opposition et convergence des axes de coopération », *Géoéconomie*, n° 28, hiver 2003-2004.

19 juin 2005 : élections législatives au Haut-Karabagh.

19 janvier 2006 : Résolution du Parlement européen proposant un « pacte de stabilité de l'Union pour le Caucase du sud » associant la Russie, les États-Unis, l'Union européenne et l'Onu.

4-5 juin 2006 : Adoption de propositions du groupe de Minsk sur le Haut-Karabakh.

28 juin 2006 : pour la première fois, les trois co-présidents du groupe de Minsk de l'OSCE divulguent les propositions en cours de discussion visant à résoudre le conflit du Haut-Karabakh. La première phase du plan consiste en un retrait des forces arméniennes de sept districts azerbaïdjanais occupés, avec des « modalités spéciales », non spécifiées, pour les zones stratégiques de Kelbajar et Latchine, situées entre le Haut-Karabakh et l'Arménie. Doivent venir ensuite la démilitarisation, le déploiement d'une force de paix internationale, le financement international de la reconstruction et la réinstallation des personnes déplacées. Enfin, un référendum déterminerait le statut définitif du Haut-Karabakh.

14 novembre 2006 : Signature à Bruxelles du Plan d'action UE-Arménie (ainsi que de celui avec l'Azerbaïdjan et la Géorgie) dans le cadre de la Politique européenne de voisinage. Les ministres des Affaires étrangères d'Arménie et d'Azerbaïdjan déclarent à cette occasion que la signature de ces accords favorisera la résolution du conflit du Haut-Karabakh⁶.

10 décembre 2006 : au jour anniversaire du référendum de 1991, la Constitution de la République du Haut-Karabagh est adoptée par voie référendaire.

21 décembre 2006 ; le Président de l'Azerbaïdjan, Ilham Aliiev, affirme que son pays ne reconnaîtra jamais l'indépendance du Haut-Karabakh.

août 2007 : quatrièmes élections présidentielles au Haut-Karabagh : Bako Sahakian élu.

novembre 2007 : Recommandations de Madrid formulées par les coprésidents du Groupe de Minsk.

2 novembre 2008 : déclaration commune des présidents arménien et azéri sur l'état du conflit au Haut-Karabagh.

6. Kahn, Michèle, « Arménie 2006, Deux fers au feu », *Le Courrier des pays de l'Est*, n° 1059, 2007/1.

10 juillet 2009 : déclaration conjointe : les Présidents de la France, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique, qui assurent la co-présidence du Groupe de Minsk de l'OSCE, affirment leur détermination à soutenir les dirigeants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan alors qu'ils finalisent les Principes de base pour le règlement du conflit du Haut-Karabagh, en marge du sommet du G8 à L'Aquila (Italie).

Octobre 2009 : Protocoles entre l'Arménie et la Turquie sur les initiatives à prendre en vue de normaliser leurs relations. Ces protocoles n'évoquent pas officiellement la question du Haut-Karabagh.

22 avril 2010 : le président de l'Arménie Serge Sarkisian suspend la procédure de ratification des protocoles arméno-turcs par le Parlement d'Erevan, constatant que la Turquie a ajouté des « pré-conditions » pour ratifier les protocoles.

23 mai 2010 : élections législatives au Haut-Karabagh.

25 octobre 2010 : En Australie, le Conseil législatif du Parlement de Nouvelle-Galles du Sud adopte une résolution demandant à l'État australien de reconnaître l'indépendance du Haut-Karabagh.

24 juin 2011 : sommet à Kazan (Russie) des présidents arméniens (Sarkissian) et de l'Azerbaïdjan (Aliiev) sous l'égide du Président russe Medvedev, agissant également au nom des États-Unis de la France ; le communiqué précise : « des incompréhensions réciproques sur un certain nombre de questions qui, si elles étaient résolues, créeraient les conditions nécessaires à l'adoption des principes de base ». Ce qui veut dire aucune avancée sur la question du Haut-Karabagh.

17 mai 2012 : la Chambre des représentants du Rhode Island adopte une résolution appelant le Président et le congrès des États-Unis à reconnaître l'indépendance du Haut-Karabagh.

18 juin 2012 : Déclaration conjointe de François Hollande, Barack Obama et Vladimir Poutine sur le conflit du Haut-Karabagh en marge du sommet du G20 à Los Cabos (Mexique).

juillet 2012 : cinquièmes élections présidentielles au Haut-Karabagh : Bako Sahakian réélu.

6 août 2012 : la Chambre des représentants du Massachusetts adopte une résolution appelant le Président et le congrès des États-Unis à reconnaître l'indépendance du Haut-Karabagh.

Enclavement dans l'ensemble arménien

Certes, l'on pourrait penser que la continuité ethnique arménienne entre l'Arménie et le Haut-Karabagh signifierait automatiquement une continuité géographique facilitant les relations entre les deux territoires. Or, le lien est ténu pour deux raisons. La première est purement géographique. Dans la pratique, la circulation des marchandises et des hommes entre l'Arménie et le Haut-Karabagh ne peut emprunter qu'une difficile route montagneuse traversant, il est vrai, de très beaux paysages et passant par le corridor de Latchine. Partant de l'Arménie, plus précisément de la ville de Goris, il faut descendre une longue route en lacet puis, lorsqu'on se retrouve au milieu du corridor, dans la vallée, après le passage du poste frontière du Haut-Karabagh, remonter par une nouvelle route tout autant en lacet vers Berdzor puis Chouchi. En amont du corridor de Latchine, vers l'Arménie comme vers le Haut-Karabagh, cette route est difficile à entretenir car elle subit les effets du climat et d'une importante circulation de nombreux camions empruntant la seule voie d'accès et de sortie du Haut-Karabagh. C'est pourquoi celui qui tient le couloir de Latchine contrôle le Haut-Karabagh. Aussi, lors de la guerre, la victoire du Haut-Karabagh sur l'Azerbaïdjan, entrevue grâce à la prise de Chouchi le 9 mai 1992, ville située sur une hauteur stratégique, s'est affirmée avec la prise de contrôle militaire du corridor le 18 mai et aussi parce les Arméniens ont donné une profondeur stratégique à ce corridor en le sécurisant par le contrôle d'un large territoire Azerbaïdjanais. Cette route est donc pour le Haut-Karabagh une sorte de cordon ombilical, aussi essentiel à sa survie qu'il l'est pour un enfant en gestation.

Photo 4. La citadelle de Chouchi (Haut-Karabagh) © Photo Gérard-François Dumont.



Photo 5. Chouchi (Haut-Karabagh) : la pente très abrupte montée par des forces arméniennes leur a permis en 1992 de prendre à revers la citadelle de Chouchi tenue par des troupes de l'Azerbaïdjan © Photo Gérard-François Dumont.



Photo 6. Chouchi (Haut-Karabagh) : la cathédrale arménienne réhabilitée après les destructions de la guerre © Photo Gérard-François Dumont.



Photo 7. Chouchi (Haut-Karabagh) : la mosquée (chiite) témoin de la présence d'Azéris avant la guerre de 1991-1994, mosquée réhabilitée par les Arméniens après les destructions de la guerre © Photo Gérard-François Dumont.



Comme le Nord du Haut-Karabagh doit aussi emprunter cette route, le Haut-Karabagh a commencé à la fin des années 2000 la construction d'une nouvelle route reliant la région de Martakert, dans ce Nord du Haut-Karabagh, à la province arménienne de Guegharkounik. Cette route passe par le district de Kelbadbar, l'un des sept territoires azerbaïdjanais⁷ de la zone tampon qui facilite la sécurité du Haut-Karabakh et faisant partie des négociations arméno-azerbaïdjanaises. La construction de cette route apporte donc un élément supplémentaire à un dossier complexe puisque l'évacuation par les forces arméniennes de la région de Kelbadjar est une des demandes de la communauté internationale.

7. Il s'agit des régions azerbaïdjanaises de Aghdam (1 094 km²) dont 35 % du territoire de la région sont sous contrôle arménien, soit 383 km² ; Djebraïl (1 050 km²) ; Fizouli (1 386 km²) dont 25 % du territoire sont sous contrôle arménien, soit 347 km² ; Kelbadjar (1 936 km²) ; Koubatly (802 km²) ; Latchine (1 835 km²) et Zanguelan (707 km²). Quant aux troupes azerbaïdjanaises, elles occupent et détiennent depuis 1992 environ 750 km² du territoire du Haut-Karabagh. Ainsi, la région de Chahoumian (600 km²) et une partie des régions de Martakert et de Martouni (150 km²) sont toujours occupées par l'armée azerbaïdjanaise. Cela constitue environ 17 % du territoire du Haut-Karabagh.

Photo 8. Le corridor de Latchine (entre le Haut-Karabagh et l'Arménie) : la route venant d'Arménie, précisément de la ville de Goris, descend en lacet dans la vallée où se trouve le poste frontière du Haut-Karabagh. Puis elle remonte en lacet vers le Haut-Karabagh, vers Berdzor (appelée aussi Latchin), Chouchi puis Stepanakert
© Photo Gérard-François Dumont.



Au plan ferroviaire, aucune voie ferrée venant d'Arménie ne dessert le Haut-Karabagh et cela ne se produira pas avant longtemps car une telle réalisation supposerait des investissements considérables dans ce milieu montagneux.

Le désenclavement aérien, une nouvelle source de conflit ?

En outre, le Haut-Karabagh ne peut pas, au moment où nous écrivons ce texte, utiliser d'aéroport. Certes, avant la guerre, et depuis 1974, Stepanakert disposait d'un aéroport qui desservait essentiellement Bakou et Erevan. L'aéroport a interrompu ses activités en 1992 alors que les combats faisaient rage entre Arméniens et Azerbaïdjanais⁸ pour le contrôle du Haut-Karabagh. Il est devenu inutilisable.

8. Rappelons la nécessité de distinguer les Azerbaïdjanais, personnes de nationalité azerbaïdjanaise, et les Azéris, ethnie présente majoritairement en Azerbaïdjan, mais aussi dans différents pays, dont la région de l'Azerbaïdjan d'Iran.

Depuis, sa réutilisation supposerait d'utiliser un espace aérien que Bakou considère comme lui appartenant. Un nouveau bras de fer oppose donc l'Arménie, le Haut-Karabagh et l'Azerbaïdjan à ce sujet.

En effet, en 2008, les travaux de construction d'un nouveau terminal de passagers commencent. Cinq ans plus tard, la piste est réaménagée, après aplanissement de collines alentour, et l'aéroport répond aux normes. Début 2013, le Haut-Karabagh termine la remise en état de l'aéroport pour le rendre opérationnel. Mais Bakou, qui comprend combien une telle réouverture diminuerait la portée de son blocus du Haut-Karabagh et pourrait accroître les moyens de défense du Haut-Karabagh, veut limiter au minimum l'éventuelle exploitation de cet aéroport. Aussi, vendredi 18 janvier 2013, le gouvernement de l'Azerbaïdjan publie un document relatif à son espace aérien, qui permet à l'armée azerbaïdjanaise d'abattre tout avion civil dont elle considérerait qu'il viole l'espace aérien national. Le gouvernement de l'Azerbaïdjan s'autorise à déclarer l'interdiction ou la limitation de certaines parties de son espace aérien et à frapper ainsi tout avion censé violer les règles relatives aux limitations de l'espace aérien azerbaïdjanais. « Si l'appareil n'obéit pas aux ordres d'atterrissage qui lui sont transmis ou si l'on ne dispose pas d'informations précises selon lesquelles il transporte à son bord d'innocents passagers, la législation autorisera le gouvernement à abattre l'avion », précise l'agence de presse azérie APA, se faisant l'écho des menaces de Bakou visant l'aéroport de Stepanakert.

En réponse à de ces menaces, l'Arménie assure que ses forces aériennes garantiront la sécurité de l'aéroport de la capitale du Haut-Karabagh, et le président arménien Serge Sarkissian entend l'inaugurer personnellement, puisqu'il s'est engagé à figurer au nombre des passagers à bord du premier avion devant assurer la liaison Erevan-Stepanakert. Le 18 janvier 2013, le ministre de la défense d'Arménie Seyran Ohanian indique aux journalistes que « l'armée de l'air d'Arménie supervisera les opérations de vol de l'aviation civile » et qu'elle est prête à assurer la sécurité de ces vols. De leur côté, des médiateurs internationaux du Groupe de Minsk de l'OSCE appellent les deux parties à régler la question par la voie diplomatique.

Enclavé dans l'État où le système soviétique l'a affecté, enclavé compte tenu de l'étroite porte lui permettant une circulation des hommes et des marchandises avec l'extérieur, le Haut-Karabagh se trouve enclavé pour une troisième raison : cette étroite porte n'ouvre ni sur le monde, ni sur un continent, ni sur un sous-continent, mais seulement sur un petit pays lui-même enclavé : l'Arménie.

Enclavement régional

En effet, l'Arménie, auparavant enclavée par rapport à l'Ouest du fait de son appartenance au bloc soviétique, l'est encore plus depuis. À l'est, ses frontières avec l'Azerbaïdjan sont fermées en raison du conflit concernant le Haut-Karabagh. Presque tout le sud de la frontière arménienne se trouve également fermé pour la même raison puisque le Nakhitchevan est un territoire placé sous la souveraineté de l'Azerbaïdjan. À l'ouest, la Turquie maintient fermée sa frontière avec l'Arménie depuis la guerre du Haut-Karabagh au cours de laquelle elle a soutenu l'Azerbaïdjan, mais aussi pour marquer son opposition à la reconnaissance du génocide de 1915 réclamée par les Arméniens.

Ce blocus terrestre turc imposé à l'Arménie a été décidé en 1992 afin de soutenir l'Azerbaïdjan dans le conflit du Haut-Karabagh, au moment où les troupes arméniennes avaient réussi non seulement à prendre le contrôle de la plupart des territoires du Haut-Karabagh, mais également à occuper entièrement ou partiellement les sept districts azerbaïdjanais évoqués ci-dessus. Il s'accompagne du refus d'établir des relations diplomatiques normales avec Erevan, en dépit des demandes de cette dernière et des injonctions américaines comme européennes. Si le conflit du Haut-Karabagh reste un problème de taille, le point d'achoppement majeur demeure le contentieux lié au génocide de 1915 commis par l'Empire ottoman et que la Turquie refuse de reconnaître.

On pourrait penser que l'Arménie dispose sur son flanc nord d'une frontière grande ouverte avec la Géorgie, frontière qui, effectivement, n'est pas fermée. Mais les infrastructures de transport routier et ferroviaire permettant de l'utiliser sont, dans la partie est de la frontière, de mauvaise qualité et, dans la partie ouest, quasiment impraticables, en raison de la volonté de la Géorgie de ne pas faciliter les liens entre l'Arménie et des territoires géorgiens à majorité arménienne, où l'on trouve les villes de Ninotsminda et Akhalkalaki.

En outre, en 2006, l'enclavement de l'Arménie s'est encore accentué avec le blocus décrété par la Russie contre la Géorgie. Toutefois, le 1^{er} mars 2010, le poste frontière du Haut Lars - Kazbek, dans les montagnes entre la Russie et la Géorgie, est rouvert grâce à des négociations réussies par la Suisse et un financement partiel des États-Unis. Ce poste frontalier, le premier à rouvrir entre les deux belligérants d'août 2008, reste fermé les nuits et interdit aux piétons. Le président géorgien Mikhaïl Saakachvili a applaudi cette reconnaissance par la Russie, au moins à cet endroit, de la frontière nationale géorgienne. Mais la partie géorgienne n'y délivre

pas de visa sur place⁹. En réalité, ce poste frontière bénéficie surtout à l'Arménie enclavée, pour qui il constitue l'unique voie terrestre vers la Russie depuis l'indépendance *de facto* de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud.

Photo 9. La frontière arméno-turque au sud d'Erevan. Une frontière totalement fermée en raison du blocus terrestre imposé par le Turquie à l'Arménie depuis 1992
© Photo Gérard-François Dumont.



L'enclavement de l'Arménie ne se trouve surtout réduite que par deux éléments. Le premier tient à ses aéroports, dont le plus important est celui d'Erevan. Le second est sa courte, mais largement ouverte, frontière à son extrémité sud-est avec l'Iran, qui lui offre sa grande voie terrestre de communication avec l'extérieur. En effet, de ses quatre pays limitrophes, l'Arménie n'entretient de bonnes relations qu'avec l'Iran, comme en témoigne la fréquence des visites bilatérales au plus haut niveau, ainsi que par la signature d'un certain nombre de conventions. L'Arménie enclavée étant le seul pays à épauler fortement le Haut-Karabagh, ce dernier ne peut bénéficier de liens maritimes puisque, comme le note l'ancien président arménien Léon Ter-Pétrossian : « Dans cette île qu'est la Transcaucasie, à la différence de la Géorgie et de l'Azerbaïdjan, l'Arménie ne dispose d'aucun accès maritime »¹⁰.

9. Pour les transporteurs géorgiens, le plus gros souci réside dans l'obtention du visa russe, délivré uniquement par l'ambassade suisse.

10. Levon Ter-Petrossian, propos recueillis par Sylvaine Pasquier, « L'Arménie doit d'abord faire la paix », *L'Express*, 15 février 2001.

La seule solution pour réduire ce triple enclavement du Haut-Karabagh serait la fin du conflit.

Le conflit au regard de la démographie politique

Mais l'une des difficultés entravant la résolution de ce conflit tient à la géopolitique des populations, tout particulièrement au regard de ce que nous avons appelé les lois des groupes humains, du nombre et des diasporas¹¹. Au début du XX^e siècle, la grande majorité des villes et territoires du Sud-Caucase sont pluriethniques et pluriconfessionnels, avec notamment des Arméniens majoritaires sur certains territoires, comme au Haut-Karabagh, ou minoritaires dans d'autres, comme à Bakou ou à Tbilissi.

Or, la période marquée par la fin de l'empire russe suivie de l'installation du système soviétique s'est accompagnée de fixations de frontières entre les républiques soviétiques défavorables aux Arméniens tant en Géorgie qu'en Azerbaïdjan. Héritant du Haut-Karabagh et ayant sur son sol une proportion non négligeable d'Arméniens, outre ceux du Haut-Karabagh, la jeune république socialiste soviétique d'Azerbaïdjan pouvait mettre en œuvre une politique d'inclusion de l'ethnie arménienne, telle qu'elle existait d'ailleurs dans une large mesure dans des villes comme Bakou. Mais les dirigeants soviétiques azéris, majoritaires en Azerbaïdjan, tentent le contraire : une politique de « désarménisation » recourant à plusieurs moyens. D'abord, la région du Haut-Karabagh est laissée en état de sous-développement relatif. Ensuite, les institutions policières, judiciaires et éducatives de la république socialiste soviétique d'Azerbaïdjan sont souvent défavorables aux Arméniens. Par exemple, les dirigeants arméniens du Haut-Karabagh se plaignent de n'avoir ni livres en arménien dans les écoles, ni, lorsqu'elle est inventée, de télévision. En outre, l'Azerbaïdjan cherche à peupler d'Azéris le Haut-Karabagh pour y réduire l'influence arménienne. Ainsi, alors que, en 1921, la population du Haut-Karabagh était arménienne à 94,4 %, en 1987, à la suite de l'implantation d'Azéris dont la fécondité est d'ailleurs plus élevée, cette population arménienne ne représentait plus que 75,9 % de la population Haut-Karabagh sur un total de 162 200 habitants, dont précisément 123 100 Arméniens et 37 300 Azéris.

En outre, la population arménienne du Haut-Karabagh est sur la défensive car elle constate que la politique de « désarménisation » réussit au Nakhitchevan, cette

11. Dumont, Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007.

région de l'Azerbaïdjan qui se trouve au sud de l'Arménie. Cette politique, qui peut être aussi qualifiée « d'azérisation », consiste par exemple à combattre l'église arménienne ou à détruire le patrimoine religieux arménien de cette région au nom du communisme athée.

Depuis la guerre, un autre aspect démographique du conflit concerne les réfugiés, élément de complication de sa résolution. Les réfugiés arméniens ayant dû fuir l'Azerbaïdjan, sous l'effet des pogroms ou de la guerre seraient environ 350 000 et les réfugiés Azerbaïdjanais ayant dû fuir l'Arménie ou le Haut-Karabagh seraient environ 630 000. Au Haut-Karabagh et dans les territoires voisins, les populations azéries ont subi l'exode, « mais les Arméniens n'ont pas occupé les villages où habitaient des Azéris, se contentant de démonter les maisons, utilisant les matériaux pour reconstruire leurs habitations ou les vendant en Iran. Cette moyenne montagne, autrefois réputée pour ses vergers et ses vignes, offre l'image de grands espaces abandonnés, d'autant qu'une partie des Arméniens a aussi fui la région¹² ». Rappelons le principe selon lequel, lorsqu'un conflit est terminé, le réfugié doit pouvoir retourner dans son territoire d'origine, retrouver son logement et son emploi. Toutefois, il est vrai, par exemple à Bakou, que les appartements des Arméniens qui ont dû fuir les pogroms ont été donnés à des Azerbaïdjanais. Dans ce cas, si le réfugié ne souhaite pas revenir, une compensation doit lui être attribuée. Mais cette question ne peut être réglée que pour tous les réfugiés en même temps.

Photo 10. Un village azéri du Haut-Karabagh dont les habitants ont subi l'exode du fait de la guerre © Photo Gérard-François Dumont.



La dimension démographique du conflit se lit aussi dans les poids démographiques fortement inégaux des parties en présence : 3,3 millions d'habitants en

12. Radvanyi, Jean, « Grand Caucase, la « montagne des peuples » écartelée », *Hérodote*, n°107, 2002/4.

Arménie, 150 000 au Haut-Karabagh et 9,3 millions en Azerbaïdjan. Ces importantes différences doivent être analysées en considérant trois éléments : la nature ethnique précise du conflit, la recherche du dynamisme démographique du Haut-Karabagh et l'existence de diasporas.

En premier lieu, le conflit du Haut-Karabagh est davantage un conflit ethnique arménien-azéri qu'un conflit étatique arméno-azerbaïdjanais. Car, même si les Azéris représentent environ 90 % de la population de l'Azerbaïdjan, ce pays comporte de nombreuses autres ethnies, avec des habitants lezguiens, russes, arméniens, talishs, avars, turcs, tatars, ukrainiens, tsakhours, géorgiens, kurdes ou tats¹³. D'ailleurs, l'une des raisons de la défaite azerbaïdjanaise au Haut-Karabagh est la faible motivation des appelés de ces autres ethnies dans l'armée de l'Azerbaïdjan.

En second lieu, le Haut-Karabagh a cherché et cherche à dynamiser sa population arménienne. D'abord, il a encouragé le retour de populations arméniennes qui avaient dû fuir en raison de la guerre. En effet, de 1988 au début de 1992, lorsque la moitié du Haut-Karabakh est militairement occupée par l'armée de l'Azerbaïdjan, des populations arméniennes sont contraintes à un exode qui les conduit en Arménie, mais aussi notamment en Russie ou en Ukraine. En 1994, la situation démographique du Haut-Karabakh est donc aggravée non seulement du fait des morts de la guerre, environ 6 000 contre 11 000 du côté de l'Azerbaïdjan¹⁴, mais aussi parce que de nombreux habitants du Haut-Karabakh, environ 40 000, ont dû fuir. Une politique est déployée et se déploie pour faire revenir ces expatriés, ce qui suppose de pouvoir leur proposer des logements, de développer les infrastructures nécessaires et, bien entendu, de leur garantir une sécurité. Le nombre de retours depuis 1994 est estimé à 20 000, donc la moitié de ceux qui avaient subi l'exode.

Un autre moyen démographique déployé au Haut-Karabagh consiste à améliorer une fécondité assez faible. Cet objectif peut être symbolisé par le fait que, parmi les jours fériés, le Haut-Karabagh a institué le 7 avril, déclaré Journée de la beauté et de la maternité. En outre, selon le représentant du Haut-Karabagh en France, Hovhannnds Guévorkian, un des trois acquis de vingt ans d'indépendance du Haut-Karabagh, outre l'armée « qui protège contre les tirs de snipers » et le développement économique, concernerait la démographie, avec, au tournant des années 2010, une progression des naissances consécutive à des cérémonies de mariages

13. L'Arménie, compte de son côté diverses minorités : Assyriens, Biélorusses, Géorgiens, Allemands, Grecs, juifs, Kurdes, Polonais, Russes, Ukrainiens, Yézidis.

14. Outre 25 000 blessés arméniens et 30 000 blessés azerbaïdjanais.

collectifs, à l'octroi d'allocations diverses ainsi qu'à la multiplication de logements subventionnés pour les jeunes couples¹⁵.

Mais le très faible poids démographique relatif du Haut-Karabagh est surtout compensé par l'existence de l'importante diaspora arménienne, qui serait d'environ 6 millions de personnes, dont plus de 2 millions en Russie, 1,4 million aux États-Unis et 600 000 en France.

Photo 11. Un hommage à des morts arméniens de la guerre à l'entrée de l'immeuble de la Présidence de la république du Haut-Karabagh © Photo Gérard-François Dumont.



Le rôle de la diaspora

Le phénomène diasporique est essentiel dans la géopolitique du Haut-Karabagh. Certes, du côté de l'Azerbaïdjan comme de l'Arménie, leurs nombreuses ambassades et représentations diplomatiques assurent la promotion de leur point de vue dans les autres pays et dans les grandes organisations internationales (ONU, Conseil de l'Europe notamment). Mais l'Azerbaïdjan n'a gère de diaspora, alors que le Haut-Karabagh est appuyé, économiquement et diplomatiquement, par la diaspora arménienne, une diaspora motivée par un triple traumatisme: le génocide de 1915, auquel vient s'ajouter sa constante négation par les autorités turques, les pogroms

15. *France-Arménie*, avril 2002.

anti-arméniens en Azerbaïdjan de 1988 et la perte d'une grande partie du territoire historique arménien transféré à la Turquie après la Première Guerre mondiale. Tout cela forme la matière première de la mobilisation de la diaspora arménienne.

Déjà, pendant la guerre, la diaspora arménienne a été un soutien précieux par son aide directe et indirecte. Le cas le plus célèbre de lobbying arménien est sans doute la section 907 du *Freedom Support Act*. Entrée en vigueur en 1992 en pleine guerre du Haut-Karabakh, cette section avait pour vocation d'empêcher « [...] toute aide américaine (sauf aide humanitaire et aide aux programmes de non-prolifération et de désarmement) au gouvernement de l'Azerbaïdjan, "jusqu'à ce que le président constate et notifie au Congrès que le gouvernement azéri prend des mesures visant manifestement à mettre fin à tous les embargos et autres emplois de la force contre l'Arménie et le Haut-Karabagh" »¹⁶. Ces sanctions furent levées par le président G. W. Bush après le 11 Septembre, mais cette « section 907 » demeure un des symboles forts du succès du lobbyisme arménien des États-Unis¹⁷.

Photo 12. Un exemple de l'apport économique de la diaspora arménienne au Haut-Karabagh : L'aide financière de Vahe Karapetyan à l'aménagement de la route Stepanakert-Goris © Photo Gérard-François Dumont.



16. Shaffer B., « La politique américaine », « Le Sud-Caucase : un défi pour l'UE », *Les Cahiers de Chaillot*, n° 65, 2003.

17. Zarifian, Julien, « La politique étrangère américaine en Arménie : naviguer à vue dans les eaux russes et s'affirmer dans une région stratégique », *Hérodote*, n° 129, 2008/2.

De façon générale, la communauté arménienne des États-Unis intervient pour orienter la politique que mène ce pays à l'égard de l'Arménie et de la région, même si les résultats de ces interventions sont limités par la traditionnelle alliance États-Unis-Turquie. Les Arméniens des États-Unis, environ 1,5 million, incluent des Arméniens immigrés d'Arménie, arrivés depuis la fin des années 1980 car les conditions de vie en Arménie continuent de susciter une émigration attestée par un taux d'accroissement migratoire négatif¹⁸. Deux ensembles d'associations réunissent les Arméniens américains : le premier, l'Armenian Assembly of America (AAA), est en général considéré comme plus proche du pouvoir américain (quelle qu'en soit l'appartenance politique) ; le second, l'Armenian National Committee of America (ANCA), soutenu par le parti dachnak (ou FRA, parti historique arménien, nationaliste et d'inspiration socialiste), est considéré comme ayant des positions plus fermes, notamment vis-à-vis de la Turquie. Mais ces associations visent globalement les mêmes objectifs liés. Un premier est la reconnaissance du génocide de 1915 par les États-Unis et la Turquie. Un deuxième vise l'amélioration des relations bilatérales américano-arméniennes : il s'agit de pousser les États-Unis à aider financièrement l'Arménie et à l'appuyer au plan international. La diaspora arménienne éprouve certes des difficultés à imposer toutes ses vues au pouvoir exécutif états-unien, mais elle est efficace. Ainsi, le 19 décembre 2005, les États-Unis font entrer l'Arménie au Millenium Challenge Corporation, une sorte de plan Marshall pour des pays dont les États-Unis souhaitent le développement. Au Congrès, l'*Armenian Caucus*, équivalent des « groupes d'amitiés » du Parlement français, compte environ 160 membres sur 535 sénateurs et représentants. Ces parlementaires se font le relais des requêtes arméniennes auprès de leurs collègues, notamment pour l'obtention annuelle de crédits pour l'Arménie. Ils se manifestent régulièrement afin de voir les États-Unis soutenir cette dernière dans le conflit du Haut-Karabagh et inciter la Turquie à ouvrir sa frontière avec l'Arménie. Un troisième objectif de la diaspora arménienne (ou d'une partie de ses membres) est la reconnaissance de la république du Haut-Karabagh, objectif qui a obtenu ses premiers résultats depuis 2010 à l'échelon de Chambres de représentants d'États fédérés.

18. Sardon, Jean-Paul, « La population des continents et des pays », *Population & Avenir*, n° 710, novembre-décembre 2012, www.population-demographie.org/revue03.htm

Photo 13. Le siège du Millenium Challenge à Erevan © Photo Gérard-François Dumont.



Certes, les relations entre les diasporas arméniennes, l'Arménie et le Haut-Karabagh, sont parfois mouvementées. Mais elles témoignent d'une intense collaboration. Comme l'écrit un auteur, la diaspora arménienne est « un « atout stratégique » pour Erevan (et Stepanakert), comparable aux richesses de l'Azerbaïdjan en hydrocarbures »¹⁹.

Un autre élément géopolitique de ce conflit sans aboutissement qu'est la question du Haut-Karabagh tient à l'évolution institutionnelle avec son caractère asymétrique. Du côté du Haut-Karabagh, on ne peut pas ne pas constater qu'un État *de facto* s'affiche, même si sa reconnaissance internationale est quasi nulle.

Une organisation institutionnelle qui s'affiche

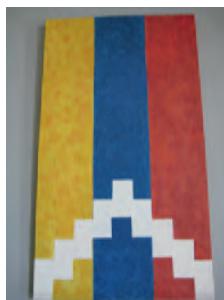
Effectivement, tandis que le conflit perdure, le Haut-Karabagh triplement enclavé s'organise. Dans la logique de sa déclaration d'indépendance de 1991 qu'il juge conforme au cadre constitutionnel et législatif qui était celui de l'URSS, il affirme sa réalité étatique et son organisation institutionnelle par plusieurs caractéristiques.

D'abord le Haut-Karabagh, qui se désigne République du Haut-Karabagh, a choisi un drapeau du Haut-Karabagh aux trois couleurs historiques de l'Arménie.

19. Ivlian Khaindrava et Alexander Iskandaryan, *Diaspora, Neft i Rozi; Chem Zhivut Strani Yuzhnova Kavkaza* (La diaspora russe, le pétrole et les roses : de quoi vivent les pays du Caucase du Sud), Erevan, Heinrich Böll Stiftung et Caucasus Media Institute, 2005, en ligne : http://www.caucasus-institute.org/upload/files/diaspora_neft_i_rosi.pdf (consulté le 22 oct. 2009) : cité par Cheterian, Vicken, « Histoire, mémoire et relations internationales : la diaspora arménienne et les relations arméno-turques », *Relations internationales*, 2010/1 n° 141. DOI: 10.3917/ri.141.0025

Le rouge témoigne du sang perdu ; le bleu veut représenter un ciel paisible et l'orange illustrer la nourriture, plus précisément l'abricot et le pain. Différence avec celui de l'Arménie : ce drapeau du Haut-Karabagh comporte dix carrés qui symbolisent les cinq régions et les cinq montagnes du Haut-Karabagh.

Photo 14. Le drapeau du Haut-Karabagh © Photo Gérard-François Dumont.



Le Haut-Karabagh a également choisi des armoiries d'État représentant un aigle aux ailes étendues vers les côtés, portant sur sa tête, illuminée de rayons de soleil, la couronne de la dynastie royale des Artaxides²⁰. En leur centre, sur le fond du drapeau national et d'un mont, les armoiries comportent l'image de la statue de « Nous sommes nos montagnes ». En bas, dans ses griffes, l'aigle tient une grappe de raisin, des mûres et des pousses de blé, les cultures les plus représentatives du Haut-Karabakh. En haut des armoiries, dans un demi-cercle, l'inscription suivante est écrite en arménien : « La République du Haut-Karabakh-Artsakh ». Le Haut-Karabakh a également choisi un hymne adopté par la décision de son Assemblée nationale du 17 novembre 1992.

Photo 15. Les armoiries du Haut-Karabakh © Photo Gérard-François Dumont.



20. Fondée au II^e siècle avant J.-C., dont le royaume atteint son apogée avec le roi Tigraane II le Grand (95-55 avant J.-C.).

Les paroles de l'hymne national du Haut-Karabakh

Paroles de Vardan Hakobian ; musique de Armen Nassibian.

Artsakh, libre et indépendant,
Telle une forteresse nous t'avons bâti
Ton histoire, chère patrie,
Au sang sacré des héros est écrite.
Tu es une forteresse imprenable,
Un sommet, un nom vénéré,
Une relique divine
Grâce à toi nous sommes éternels.
Patrie, tu es notre lumière,
Temple d'amour dans nos cœurs et prières,
Que la paix soit toujours avec toi,
Vieux et jeune Karabakh à la fois
Arméniens, nous sommes tes soldats
Nous sommes le Mrav, le Kirs, le Tartar,
Avec tes monastères, rocheux comme ta terre
Invincible pays, immense dans nos cœurs.

Les institutions du pays, qui se veut une république, comportent un président, un parlement et des élus municipaux. Des élections présidentielles et des élections législatives se déroulent tous les cinq ans²¹. Le Haut-Karabagh est divisé en sept régions qui comptent ensemble 227 communes dirigées par des Conseils municipaux présidés par des maires. Ceux-ci sont élus au scrutin majoritaire direct pour un seul mandat non renouvelable. Le nombre d'élus au Conseil municipal dépend de l'importance de la population de la commune concernée. Le mandat des maires comme des Conseils municipaux est de trois ans.

Mais cette réalité institutionnelle n'a guère de reconnaissance internationale. Les seuls pays ayant reconnu la république du Haut-Karabagh sont eux-mêmes fort peu reconnus et donc non membres de l'ONU, tous trois des protégés de Moscou, soit l'Abkhazie, l'Ossétie du Sud et la Transnistrie. Toutefois, la république du Haut-Karabagh peut, comme évoqué ci-dessus, afficher quelques résolutions d'États fédérés en sa faveur : Nouvelle-Galles du Sud en Australie, Chambre des

21. Des élections législatives se sont tenues le 28 décembre 1991, le 30 avril 1995, le 18 juin 2000, le 19 juin 2005 et le 23 mai 2010.

représentants du Rhode Island et du Massachusetts aux États-Unis. Elle compte également des représentations dans différents pays, dont la France.

Photo 16. Le Parlement du Haut-Karabagh à Stepanakert © Photo Gérard-François Dumont.



Par ailleurs, le Haut-Karabagh plaide en argumentant à partir de la Convention de Montevideo de 1933 sur les droits et les devoirs des États établie lors de la septième Conférence internationale des États américains. Cette convention, dans son article 1^{er}, précise qu'un État est composé « d'un territoire défini, d'une population permanente, d'un gouvernement » et qu'il doit « avoir la capacité d'établir des relations avec d'autres États ». Or le Haut-Karabagh considère qu'il remplit les conditions de cette Convention et constitue donc un État indépendant au sens du droit international, avec les quatre arguments suivants²².

- « *Un territoire défini* : le Haut-Karabagh a « un territoire défini ». Stepanakert exerce sa juridiction souveraine sur un territoire défini par ses frontières et se montre capable d'assurer la sécurité et des conditions de vie normales à ses citoyens ».
- « *Une population permanente* : la population du Haut-Karabagh compte quelques 150 000 habitants, dont 95 % sont des Arméniens. Une loi du 18 novembre 1995 précise les « Principes de la nationalité du Haut-Karabagh ». « Un Gouvernement (pouvoirs d'État) : l'effectivité du

22. Selon la représentation de la république du Haut-Karabakh à Paris.

gouvernement du Haut-Karabagh se traduit par le caractère exclusif de l'exercice de son autorité sur le territoire. Ce pays a un président, un parlement, un gouvernement ».

- « Une capacité d'établir des relations avec d'autres États : la présence des représentations du Haut-Karabagh en Arménie, en Australie, aux États-Unis, en France, au Liban et en Russie témoigne de la volonté de Stepanakert d'établir et de développer des relations avec les pays d'accueil ».

Photo 17. La Présidence de la république du Haut-Karabagh à Stepanakert
© Photo Gérard-François Dumont.



En outre, la république du Haut-Karabagh considère que son espoir d'une reconnaissance internationale s'est accru depuis celle de l'indépendance du Kosovo par de nombreux pays et parce que la Cour internationale de justice de La Haye a jugé le 22 juillet 2010 que « l'adoption de la déclaration d'indépendance du 17 février 2008 du Kosovo n'a violé ni le droit international général, ni la résolution 1244 du conseil de sécurité de l'Onu, ni le cadre constitutionnel ». Le Président de la république du Haut-Karabagh, Bako Sahakian, a déclaré que « cette décision est

d'une extrême importance légale politique et morale et établit un précédent qui ne peut être confiné au cas du Kosovo ». Mais la Russie, le « grand frère » de l'Arménie, n'a guère apprécié le jugement de La Haye et a déclaré qu'elle ne reconnaîtrait « jamais l'indépendance autoproclamée du Kosovo », tandis que les États-Unis ont considéré « ce jugement spécifique fondé sur des événements uniques au Kosovo. »

Que peut signifier cette situation institutionnelle du Haut-Karabagh ? Il semblerait qu'il faille en conclure, parmi deux hypothèses de résolution du conflit, le rattachement du Haut-Karabagh à l'Azerbaïdjan ou à l'Arménie, que cela ne pourrait se faire selon une intégration étatique mais imposerait certainement un système fédéral ou confédéral. En outre, un territoire aux procédures démocratiques comme le Haut-Karabagh peut-il se fédérer avec un pays dont le régime resterait autoritaire ?

Ainsi, le contexte institutionnel est un autre élément explicatif de négociations qui n'aboutissent pas en dépit des efforts du groupe de Minsk et de ses trois co-présidents : Moscou, Paris et Washington.

Un après-guerre sans paix

Le triple enclavement du Haut-Karabagh semble devoir perdurer. Certes, dès janvier 1992, après l'adhésion des Républiques d'Arménie et d'Azerbaïdjan à cet organisme, l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe), dénommée à l'époque CSCE (Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe), est intervenue pour enrayer le conflit du Karabakh. La communauté internationale s'est mobilisée par la cessation des hostilités, tout particulièrement la Russie qui est parvenue au cessez-le-feu en 1994.

Parallèlement, Le Groupe de Minsk, créé par la CSCE en 1992 et portant le nom du lieu où devait se tenir une négociation en vue de parvenir à un règlement pacifique du conflit, a vu ses objectifs précisés. Pour harmoniser les efforts de médiation existants en « une action coordonnée unique dans le cadre de l'OSCE », le sommet de Budapest de 1995 décide que la direction de la conférence de Minsk sera désormais confiée à deux co-présidents dont l'un, la Russie, siègera en permanence. Il demande aux coprésidents au groupe de Minsk de :

- fournir un cadre approprié pour la résolution du conflit en assurant le processus de négociation supporté par le Groupe ;
- obtenir des parties la conclusion d'un accord de cessation des hostilités afin de permettre la convocation de la conférence ;

- promouvoir le processus de paix par le déploiement d'une force de maintien de la paix internationale sous les auspices de l'OSCE.

Les rencontres, sous l'égide d'un des coprésidents du groupe de Minsk, entre les présidents arménien et azerbaïdjanais, ont été nombreuses. Les déclarations des grandes puissances également, notamment à l'occasion des sommets du G8 ou du G20.

Déclaration des Présidents de la France, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique sur la question du Haut-Karabagh au Sommet du G8 de L'Aquila (Italie), le 10 juillet 2009

Nous, Présidents de la France, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique, qui assurons la co-présidence du Groupe de Minsk de l'OSCE, affirmons notre détermination à soutenir les dirigeants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan alors qu'ils finalisent les Principes de base pour le règlement du conflit du Haut-Karabagh.

Nous donnons instruction à nos médiateurs de présenter aux Présidents arménien et azerbaïdjanais une version actualisée du Document de Madrid de novembre 2007, qui est la dernière formulation des Principes de Base par les co-présidents. Nous engageons vivement les Présidents arménien et azerbaïdjanais à régler les quelques points de divergence qui subsistent entre eux et à finaliser leur accord sur ces Principes de base, qui constituera la base d'un règlement global.

Précisions :

En novembre 2007, les ministres des États-Unis, de la France et de la Russie ont présenté à l'Arménie et à l'Azerbaïdjan une version préliminaire des Principes de base en vue d'un règlement.

Les principes de base représentent un compromis raisonnable reposant sur les principes de non-recours à la force, d'intégrité territoriale, d'égalité des droits et d'autodétermination des peuples contenus dans l'Acte final d'Helsinki.

Les principes de base préconisent notamment :

► le retour sous contrôle azerbaïdjanais des territoires entourant le Haut-Karabagh, ► un statut intérimaire pour le Haut-Karabagh prévoyant des garanties en matière de sécurité et d'administration autonome, ► un corridor reliant l'Arménie au Haut-Karabagh, ► la définition future du statut juridique final du Haut-

Karabagh dans le cadre d'un processus d'expression de la volonté juridiquement contraignant, ► le droit de toutes les personnes déplacées et des réfugiés à retourner dans leurs anciens lieux de résidence et, ► des garanties de sécurité internationales qui incluraient une opération de maintien de la paix.

L'adoption de ces Principes de base par l'Arménie et l'Azerbaïdjan permettra l'élaboration d'un règlement global pour assurer un avenir de paix, de stabilité et de prospérité à l'Arménie et l'Azerbaïdjan, ainsi que pour l'ensemble de la région.

Déclaration conjointe des Présidents de la France (François Hollande), de la Fédération de Russie (Vladimir Poutine) et des États-Unis d'Amérique (Barack Obama) sur le conflit du Haut-Karabagh au sommet du G20 de Los Cabos, 18 juin 2012.

Nous, présidents de la République française, des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie, pays exerçant la coprésidence du Groupe de Minsk de l'OSCE, sommes unis dans notre attachement résolu à un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabagh. Les parties à ce conflit ne doivent pas tarder davantage à prendre les décisions importantes nécessaires pour parvenir à un règlement durable et pacifique. Nous regrettons que les présidents azerbaïdjanais et arménien n'aient pas adopté les mesures décisives que nos pays les invitaient à prendre dans la déclaration conjointe de Deauville le 26 mai 2011. Néanmoins, les progrès qui ont été accomplis devraient apporter l'impulsion nécessaire pour mener à bien les travaux relatifs au cadre d'une paix globale.

Nous appelons les dirigeants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan à réaliser l'engagement exprimé dans leur déclaration conjointe du 23 janvier 2012 à Sotchi d'« accélérer » la conclusion d'un accord sur les Principes de base en vue d'un règlement du conflit du Haut-Karabagh. Pour preuve de leur volonté politique, ils devraient s'abstenir de toute position maximaliste au cours des négociations, respecter l'accord de cessez-le-feu de 1994 et se garder de toute rhétorique hostile qui accroît la tension. Nous appelons instamment ces dirigeants à s'inspirer des principes de l'Acte final de Helsinki - en particulier ceux qui se rapportent au non-recours à la force ou à la menace de la force, à l'intégrité territoriale, à l'égalité de droits et à l'autodétermination des peuples - et des éléments de règlement exposés dans les déclarations faites par nos trois pays en 2009 à L'Aquila et en 2010 à Muskoka.

La force armée ne résoudra pas le conflit et ne ferait que prolonger les souffrances et les épreuves que les peuples de la région subissent depuis trop longtemps.

Seul un règlement pacifique et négocié permettra à l'ensemble de la région d'aller au delà du *statu quo* pour progresser sur la voie d'un avenir sûr et prospère.

Nos pays continueront à agir en lien étroit avec les parties, que nous appelons à recourir pleinement à l'assistance des coprésidents du Groupe de Minsk en qualité de médiateurs. Toutefois, la paix dépendra en dernière analyse de la volonté des parties de rechercher un accord reposant sur la compréhension mutuelle plus que sur l'avantage unilatéral, et sur une conception commune des bienfaits que la paix apportera à tous leurs peuples et aux générations futures.

Mais, depuis 1994, le conflit n'a enregistré aucune avancée ou seulement des projets avortés. Il en a été de même par exemple en 2012, année qui, comme les précédentes, non seulement n'a pas vu non plus d'avancée vers la fin du conflit mais, au contraire, un épisode qui a accentué les tensions. En effet, le 19 février 2004, le lieutenant arménien Gourguen Margarian avait été assassiné par un officier Azerbaïdjanais « dans des conditions abominables » selon les termes du *Monde*²³. En effet, ces deux officiers participaient au même séminaire de formation de l'OTAN à Budapest. L'officier Azerbaïdjanais Ramil Safarov a attaqué le militaire arménien dans sa chambre à coucher à coups de hache jusqu'à la mort et cherché à la décapiter. La justice hongroise l'avait condamné à une peine de prison à vie pour cet assassinat. Or, en 2012, cet officier Azerbaïdjanais a été extradé de Hongrie où il purgeait sa peine. À son retour à Bakou le 31 août 2012, il a été célébré par les autorités comme un patriote. Le président de l'Azerbaïdjan Aliiev l'a non seulement gracié mais l'a fait ériger en héros national. L'épisode a suscité de l'indignation non seulement au Haut-Karabagh et en Arménie mais aussi en Europe.

Une situation géopolitique asymétrique

En réalité, la guerre a aggravé les dissensions et, depuis le cessez-le-feu, loin de s'apaiser, elles se sont plutôt aggravées, comme l'atteste le fait que le cessez-le-feu n'est pas totalement respecté. Des escarmouches périodiques, sans doute une centaine depuis 1994, font même des morts au sujet desquels les autorités du Haut-Karabagh ne veulent généralement pas donner de chiffres précis. Car, pour ces autorités, le cessez-le-feu est plus satisfaisant que l'état de guerre. Il assure la sécurité des populations civiles et permet au Haut-Karabagh la reconstruction après les destructions de la guerre et un relatif développement, d'ailleurs meilleur que ce que l'on aurait pu craindre. Autrement dit, le cessez-le-feu aurait pu déboucher sur la

23. 19 septembre 2012, p. 5.

recherche d'une coopération mutuelle, ce qui n'est nullement le cas. Le cessez-le-feu n'est pas la paix, mais un équilibre instable entre guerre et paix.

La situation géopolitique est donc asymétrique. L'Azerbaïdjan présente l'ensemble Arménie Haut-Karabagh comme un pays ennemi. Son régime autoritaire utilise la question du Haut-Karabagh pour se justifier et a tendance à l'entretenir quitte à accentuer la haine vis-à-vis des Arméniens, comme cela a été attesté par l'affaire Ramil Safarov.

Pour le Haut-Karabagh et pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan est une épée de Damoclès, qui maintient en permanence un risque d'insécurité accentué, d'autant plus que l'Azerbaïdjan dispose, grâce à ses hydrocarbures, d'un important budget militaire qui a nettement augmenté depuis 1994.

Ainsi, la question du Haut-Karabagh est particulièrement complexe en raison, d'une part, de la nature identitaire très différenciée des parties en conflit et, d'autre part, de l'environnement géopolitique.

D'un côté, l'Arménie est une nation ancienne, héritière d'une longue histoire politique, religieuse, linguistique, architecturale... Le fait que ses frontières étatiques actuelles, avec ce très fort symbole géographique, historique et spirituel qu'est le mont Ararat situé hors du territoire de l'Arménie, mais toujours dominant, résultent des malheurs ou des vicissitudes de l'histoire conforte ses habitants dans leur identité. En outre, le régime politique arménien, loin d'être une démocratie parfaite, ce qui d'ailleurs n'existe nulle part, repose néanmoins sur des bases démocratiques. Quant au Haut-Karabagh, tout en étant largement de culture arménienne, il compte une identité propre, que l'on peut aisément constater par sa géographie spécifique par rapport à celles de l'Arménie comme de l'Azerbaïdjan ou ses spécialités culinaires propres.

De l'autre, si les territoires de l'actuel Azerbaïdjan ont une longue histoire, leur regroupement dans un ensemble étatique est récent. L'histoire enseigne les multiples influences subies par ces territoires dont le cœur s'apparente à une sorte de couloir influencé par les Perses, par des populations turques venues de l'est, par les Mongols, par les Russes. En fait, il faut attendre 1918 pour voir proclamer une république indépendante d'Azerbaïdjan. Mais la véritable invention de la république d'Azerbaïdjan s'effectue après 1920, suite à l'occupation du pays par l'Armée rouge et son rattachement à l'Union soviétique. L'URSS, dont l'un des objectifs essentiels est de limiter la puissance de l'Iran en la partitionnant, arrête alors des frontières n'ayant guère de valeur ni au plan géographique ni au plan historique. Les limites

territoriales de l'Azerbaïdjan ne sont pas claires, extrêmement complexes et, en fait, décidées par Moscou dans le seul souci de préserver son contrôle sur les territoires affectés à la république soviétique d'Azerbaïdjan, par l'application de la méthode : « diviser pour régner ». Il s'agit aussi pour Moscou d'éviter tout ce qui pourrait donner trop de pouvoir aux Azéris au sein de l'Azerbaïdjan, Azéris qui pourraient privilégier leur héritage perse et chiite pour favoriser la Perse, ou leur héritage turc alors que le souci de l'URSS est de contenir toute pression de la Turquie. Si l'Azerbaïdjan est un État qui a proclamé sa souveraineté le 23 septembre 1990, il n'a pas, contrairement à l'Arménie, de réalité nationale pluriséculaire et, *a fortiori*, plurimillénaire. Comme tout au long de son passé antérieur au XX^e siècle, l'Azerbaïdjan pourrait se trouver confronté à des forces centrifuges mises en œuvre ou non par des puissances voisines. Donc, la différence considérable de sens identitaire national entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan engendre inévitablement des difficultés dans le dialogue nécessaire que devraient entretenir ces pays.

Concernant l'environnement géopolitique proche, il n'est pas acquis qu'il favorise une solution de paix durable de la région sub-caucasienne car les différents protagonistes peuvent préférer garder les moyens d'action géopolitique dont ils disposent en raison du fait qu'aucun traité de paix n'assure une stabilité durable dans la région. On peut donc se demander si le *statu quo* n'arrange pas les trois puissances limitrophes. La Russie, avec qui la Géorgie a rompu depuis la révolution des roses, peut rester tout particulièrement présente dans la région sub-caucasienne grâce à ses relations avec l'Arménie qui, compte tenu de son relatif enclavement géopolitique, ne peut que souhaiter le maintien du soutien du « grand frère », avec notamment la base russe de Gumri. L'Iran exerce aujourd'hui un rôle majeur dans la région puisqu'il contrôle la seule frontière terrestre véritablement ouverte de l'Arménie, ainsi que les relations entre le Nakhitchevan et les autres territoires de l'État azerbaïdjanais. Cette position lui facilite par exemple des exigences pour tout accord sur le partage des eaux de la Caspienne ou pour limiter l'éventuel soutien de l'Azerbaïdjan aux tentations irrédentistes de certains Azéris de l'Azerbaïdjan iranien²⁴. Par sa frontière ouverte avec l'Arménie, l'Iran désenclave aussi le Haut-Karabagh accessible par le couloir de Latchine. Quant à la Turquie, sa politique de panturquisme se trouve facilitée par un soutien sans faille à un Azerbaïdjan toujours en conflit avec l'Arménie sur la question du Haut-Karabagh, tandis que l'Azerbaïdjan a besoin de la Turquie pour livrer son pétrole aux pays consommateurs de l'Ouest via le

24. Sur la puissance de l'Iran, cf. Dumont, Gérard-François, « L'Iran, puissance régionale ? », *Population & Avenir*, n° 685, novembre-décembre 2007.

fameux oléoduc BTC (Bakou – Tbilissi – Ceyhan). La Turquie peut ainsi continuer de trouver un prétexte facile pour refuser d'ouvrir sa frontière avec l'Arménie. On peut donc s'interroger sur la véritable volonté des trois grandes puissances les plus proches du conflit à sortir d'un *statu quo* qui procure à chacune des atouts géopolitiques.

En outre, si l'on peut croire en la bonne volonté du groupe de Minsk et à son rôle, sans doute essentiel, pour être attentif au respect du cessez-le-feu et pour éviter le retour des hostilités, on peut se demander quelle est sa capacité à trouver une réponse équilibrée entre une nation consciente de sa claire identité et se fixant des objectifs démocratiques et un État, encore à la recherche de son équilibre, où les libertés publiques sont limitées et dont les frontières ne sont que le résultat des manœuvres et stratagèmes soviétiques dans une vision impérialiste surtout à usage interne.

Pourtant une solution au conflit du Haut-Karabagh supposerait certainement, ce qui n'a jamais été le cas, des discussions directes entre ce territoire, l'Arménie et l'Azerbaïdjan, le rôle de la communauté internationale n'étant que de cautionner ce qui sortirait de ces négociations directes. Cela supposerait de la part de l'Azerbaïdjan la volonté de discuter, ce qui nécessiterait, pour les dirigeants de ce pays, de réduire l'utilisation du conflit du Haut-Karabakh à des fins de géopolitique interne. Une démocratisation de l'Azerbaïdjan pourrait sans doute faciliter une telle démarche. Il apparaît donc que des négociations locales, qui ne se sont jamais déroulées depuis 1994, pourraient donner une chance à une solution pacifique dans la région sub-caucasienne.

Quelques éléments bibliographiques complémentaires

- Aliiev, Arif, Grigoria, Stepan, Musabekov, Rasim, Navasardian, Boris, *The KarabaghKarabakh conflict : to understand each other*, Yerevan press club, Friedrich Ebert Foundation, 2006.
- Bataille, Christian, Blum, Roland, « **La situation dans le Caucase du Sud** », Paris, Assemblée nationale, 26 mai 2010.
- Bolukbasi, Suha, « Ankara's Baku-Centred Transcaucasia Policy: Has it Failed? », *Middle East Journal*, vol. 51, n° 1, hiver 1997.
- Cheterian, Vicken, « Histoire, mémoire et relations internationales: la diaspora arménienne et les relations arméno-turques », *Relations internationales*, 2010/1 n° 141. DOI: 10.3917/ri.141.0025 Croissant, Michael P., *The Armenia-Azerbaijan Conflict, Causes and Implications*, Westpoint, Praeger, 1998.
- Demoyan Haig, *Gharapaghyan Jagamar dutyuneyev Turkagan Kordzone* (en arménien : Le Conflit du KarabaghKarabakh et le facteur turc), Erevan, Yerevan State University, 2002.

- Donabédian, Patrick, Mutafian, Claude, *Artsakh, Histoire du Karabagh Karabakh*, Paris, Sevig Press, 1991.
- Dumont, Gérard-François, *Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007, chapitre IX.
- Goltz, Thomas, *Azerbaijan Diary*, Armonk, M. E. Sharpe, 1998.
- Malkasian, Mark, *'Gha-ra-bagh!' The Emergence of the National Democratic Movement in Armenia*, Detroit, Wayne State University Press, 1996.
- Thual, François, *La crise du Haut-Karabagh, Une citadelle assiégée?*, Paris, Presses Universitaires de France, 2002.
- De Waal, Thomas, *Black Garden, Armenia and Azerbaijan through Peace and War*, New York, New York University Press, 2003.
- Communications et rapports de la commission Européenne.
- Déclarations des Coprésidences du Groupe de Minsk de l'OSCE : Sommet du G8 de l'Aquila - le 10 juillet 2009 ; Sommet du G8 de Muskoka - le 26 juin 2010 ; Sommet de l'OSCE d'Astana - 1-2 décembre 2010 ; Sommet du G8 de Deauville - 26 mai 2011 ; Conseil ministériel de l'OSCE - Dublin, 6 décembre 2012.
- Rapport de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (18 mai 2010)
- Rapport du Conseil de l'Europe (octobre 2002)
- Rapports sur l'Azerbaïdjan de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)
- Résolutions ou recommandations de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe relative à la situation humanitaire des réfugiés et des personnes déplacées en Arménie et en Azerbaïdjan ou en Transcaucasie ou aux conflits de Transcaucasie ou au conflit du Haut-Karabagh.
- Résolutions du Parlement européen.